



Harcelé par ma voisine

Par **PHAROSE**, le **14/09/2009** à **19:59**

Bonjour à toutes et à tous,

Cela fait trois mois que j'ai enménagé dans un nouvel immeuble. Il a 4 jours, j'ai reçu quelques amis à la maison, et vers 2h du matin, on a éclaté de rire. Je reconnais que ça a fait du bruit, ma voisine du dessus est descendu pour nous rappeler à l'ordre. J'ai ouvert la porte et je me suis excusé en lui assurant que ça n'allais pas se reproduire, ce qui a été le cas. Aujourd'hui, je reçois une convocation du poste de police et je retrouve glissé sous ma porte une lettre de la voisine.

Je reconnais mon tort pour le l'éclat de rire mais je trouve dégueulasse qu'elle soit allé voir la police surtout que je lui avais dit que ça n'allais pas se reproduire et que ça ne c'est pas reproduit.

De plus ce matin, je l'ais entendu parlé avec un voisin qui lui a dit : "ne vous inquiétez pas vous aurez mon soutien"...

Je tiens à préciser que ça fait 15 ans que cette personne habite dans l'immeuble, et que le précédent locataire a été viré du logement pour tapages nocturnes.

Je comprend qu'elle n'est pas envie que ça se reproduise avec moi mais de là à en arriver là...

Quels sont mes recours? Je viens de trouver se logement et commencer ma carrière professionnelle, je crains cette convocation et j'ai peur des pressions que peuvent exercer la police et me forcer à reconnaître des choses qui sont fausses. Est ce que je peux me faire assisté par un ami au moment de la convocation?

En vous remerciant d'avance pour votre aide, veuillez agréer mes sincères salutation.

PHAROSE

Par **Berni F**, le **14/09/2009** à **21:15**

Bonjour,

voici un document qui traite de la question du tapage nocturne :

<http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/dppr/bruit/b3.pdf>

mon avis personnel :

quelques éclats de rire... au cours d'une seule soirée... et une seule fois vers 2 h... ça me semble léger !

de plus, vous avez pris soin de faire en sorte que ça ne se reproduise pas...

bref, votre voisine est une emmerdeuse...

en ce qui concerne vos craintes, je vous suggère de bien vous "préparer" pour votre convocation, plus vous en saurez, moins vous pourrez être influencés (et par la avouer des choses qui ne se sont pas produites)

et n'hésitez pas à corriger les erreurs que vous verrez dans le procès verbal d'audition qu'on vous soumettra (même si les policiers ont tendance à rechigner à les corriger)
souvent les nuances dont ils expliquent qu'elles n'ont pas d'importance, sont déterminantes...
souvent aussi, les conclusions qu'ils tirent de votre récit sont totalement fausses : ils pourraient par exemple vouloir vous faire déclarer que vous reconnaissez avoir été l'auteur de tapage nocturne alors que vous ne reconnaissez que d'avoir rit un peu fort (ce qui n'est absolument pas la même chose)

Par **PHAROSE**, le **15/09/2009** à **01:11**

Bonsoir,

Merci Berni F pour votre réponse. Je ferais bien attention aux mots que j'emploierais par contre si vous avez d'autres suggestions elles sont les bienvenues.

Merci encore.